



*www.cedres.bf*

## **REVUE CEDRES-ETUDES**

**Revue Economique et Sociale Africaine**

**IMPACT DE L'EDUCATION SUR LA PRODUCTIVITE DES  
ENTREPRISES INFORMELLES DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU**

*Denis AKOUERABOU & al.*

**EVALUATION DES INTERRELATIONS ENTRE L'AGRICULTURE,  
L'INDUSTRIE ET LES SERVICES AU BURKINA FASO.**

*Mahamadou DIARRA*

**REGLE DE TAYLOR ET POLITIQUE MONÉTAIRE DANS LA  
ZONE UEMOA**

*Séraphin Prao YAO*

**LES ENTREPRISES INFORMELLES DE TRANSFORMATION  
AGROALIMENTAIRE ET LE DÉFI DE LA PROTECTION DE LA  
SANTÉ DU CONSOMMATEUR AU BURKINA FASO**

*Florent SONG-NABA*

**LA VOLATILITE DES TAUX DE CHANGE ET L'INTEGRATION  
DES MARCHES DANS L'ESPACE CEDEAO**

*Abel TIEMTORE*

**CROISSANCE, EFFICACITE ET TAILLE DES INSTITUTIONS DE  
MICROFINANCE (IMF)**

*Jean Baptiste ZETT*

La REVUE CEDRES-ETUDES publie, semestriellement, en français et en anglais après évaluation, les résultats de différents travaux de recherche sous forme d'articles en économie appliquée et en gestion proposés par des auteurs appartenant ou non au CEDRES.

Avant toute soumission d'articles à la REVUE CEDRES -ETUDES, les auteurs sont invités à prendre connaissance des « recommandations aux auteurs » (téléchargeable sur [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)).

Les articles de cette revue sont publiés sous la responsabilité de la direction du CEDRES. Toutefois, les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs.

En règle générale, le choix définitif des articles publiables dans la REVUE CEDRES-ETUDES est approuvé par le CEDRES après des commentaires favorables d'au moins deux (sur trois en générale) instructeurs et approbation du Comité Scientifique.

La plupart des numéros précédents (50 numéros) sont disponibles en version électronique sur le site web du CEDRES [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)

La REVUE CEDRES-ETUDES est disponible au siège du CEDRES à l'Université de Ouagadougou dans toutes les grandes librairies du Burkina Faso et aussi à travers le site web : [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)

### ***DIRECTEUR DE PUBLICATION***

Pr Idrissa M. OUEDRAOGO, Université Ouaga 2

### **COMITE EDITORIAL**

Pr Pam ZAHONOGO, UO2 Editeur en Chef

Pr Yves ABESSOLO, Université Yaoundé II

Pr Denis ACCLASATO, Université d'Abomey Calavi

Pr Akoété AGBODJI, Université de Lomé

Pr Augustin ANASSE, Université Alassane OUATTARA, Bouaké

Pr Chérif Sidy KANE, Université Cheikh Anta Diop

Pr Médard MENGUE BIDJO, Université Omar Bongo

Pr Mathias Marie Adrien NDINGA, Université Marien N'Gouabi

Pr Raphaël NKAKLEU, Université de Douala

Pr Jean Louis NKOULOU NKOULOU Université Omar Bongo

Pr Abdoulaye SECK, Université Cheikh Anta Diop

Pr Fatou DIOP/SALL, Université Cheikh Anta Diop

Pr Bertrand SOGBOSSI BOCCO, Université d'Abomey Calavi

Pr Charlemagne IGUE, Université d'Abomey Calavi

### **SECRETARIAT D'EDITION**

Dr Samuel Tambi KABORE, UO2

Dr Théodore Jean Oscar KABORE, UO2

Dr Jean Pierre SAWADOGO, UO2

Dr Kassoum ZERBO, Université Ouaga 2

### **COMITE SCIENTIFIQUE DE LA REVUE**

Pr Géro Fulbert AMOUSSOUGA, Université d'Abomey Calavi

Pr Geneviève CAUSSE, Université Paris Est

Pr Abdoulaye DIAGNE, Université

Pr Adama DIAW, Université Gaston Berger de Saint Louis

Pr Ababacar MBENGUE, Université de Reims

Pr Albert ONDO OSSA, Université Omar Bongo

Pr Serge Auguste Balibié BAYALA, Université Ouaga 2

Pr Mama Ouattara, Université Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)

Pr Idrissa OUEDRAOGO, Université Ouaga 2

Pr Kimséyinga SAVADOGO, Université Ouaga 2

Pr Gnderman SIRPE, Université Ouaga 2

Pr Nasser Ary TANIMOUNE, Université d'Ottawa (Canada)

Pr Gervasio SEMEDO, Université de Tours

Pr Pam ZAHONOGO, Université Ouaga 2

Centre d'Etudes, de Documentation et de Recherche Economiques et Sociales (CEDRES)

03 BP 7210 Ouagadougou 03. Burkina Faso. Tel: (+226) 50 33 16 36

Fax : (+226 50 31 26 86) – Email : [lecourrier@cedres.bf](mailto:lecourrier@cedres.bf), Site web : [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)

Fax : (+226 50 31 26 86) - Email : [lecourrier@cedres.bf](mailto:lecourrier@cedres.bf) . Site web : [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)

Centre d'Etudes, de Documentation et de Recherche Economiques et  
Sociales (CEDRES)



[www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)

## **REVUE CEDRES-ETUDES**

*Revue Economique et Sociale Africaine*

# **REVUE CEDRES-ETUDES N° 57**

## **1<sup>er</sup> SEMESTRE 2014**

REVUE CEDRES-ETUDES - N°57 – 1<sup>er</sup> Semestre 2014 - ISSN 1021-3236



## SOMMAIRE

<b>EDITORIAL</b>	<b>v</b>
<b>IMPACT DE L'ÉDUCATION SUR LA PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES INFORMELLES DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU</b> <i>B. Denis AKOUWERABOU; A Joel KORAHIRE; W. Olivier BAGRE; Daniel SANON</i>	<b>1</b>
<b>EVALUATION DES INTERRELATIONS ENTRE L'AGRICULTURE, L'INDUSTRIE ET LES SERVICES AU BURKINA FASO</b> <i>Mahamadou DIARRA</i>	<b>25</b>
<b>RÈGLE DE TAYLOR ET POLITIQUE MONÉTAIRE DANS LA ZONE UEMOA</b> <i>Séraphin PRAO YAO</i>	<b>49</b>
<b>LES ENTREPRISES INFORMELLES DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE ET LE DÉFI DE LA PROTECTION DE LA SANTÉ DU CONSOMMATEUR AU BURKINA FASO</b> <i>Florent SONG-NABA</i>	<b>75</b>
<b>LA VOLATILITÉ DES TAUX DE CHANGE ET L'INTEGRATION DES MARCHES DANS L'ESPACE CEDEAO</b> <i>Abel TIEMTORE</i>	<b>95</b>
<b>CROISSANCE, EFFICACITÉ ET TAILLE DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE (IMF)</b> <i>Jean Baptiste ZETT</i>	<b>111</b>



Ce premier numéro du semestre 2014 marque la continuité de parution de la revue. Ce numéro 57 est le fruit d'un travail effectué sur plus d'une trentaine d'articles. Il traite de sujets économiques actuels et pertinents.

Le premier article fait état de l'impact de l'éducation sur les performances des acteurs du secteur informel. Ces travaux réalisés par Akouwerabou Denis ; Korahiré Joël ; Bagré w. olivier ; Sanon Daniel sont d'un grand intérêt compte tenu son proximité avec les problèmes récurrents rencontrés dans nos pays en développement. Les résultats témoignent des effets positifs significatifs, quand bien même modestes, de l'éducation comme facteur d'amélioration de la rentabilité dans des secteurs peu suivis ou peu organisés

Le second article, présenté par Mahamadou DIARRA (Université Koudougou), traite de l'évaluation des interrelations entre l'agriculture, l'industrie et les services au Burkina Faso. Il montre comment les économies du pays sont peu intégrés avec un secteur agricole qui porte l'industrie et un secteur des services neutre. Une telle situation ne contribue pas à l'essor économique national qui gagnerait à ce qu'il y ait un effet d'entraînement réversible entre les différents services.

Le troisième étudie règle de Taylor et politique monétaire dans la zone uemoa. Présenté par Prao Yao Séraphin (Université Alassane Ouattara), il montre que pour la fixation du taux d'intérêt par la BCEAO, il y a un faible pouvoir explicatif du comportement des autorités monétaires de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA).

Le quatrième qui est un article de Florent SONG-NABA (Université Ouaga 2) traite des entreprises informelles de transformation agroalimentaire et le défi de la protection de la santé du consommateur au Burkina Faso. L'auteur montre combien il est difficile pour les gouvernants de suivre efficacement le respect des normes sanitaires au niveau petites entreprises qui exercent dans l'agroalimentaire.

Le cinquième est présenté par Abel Tiemtoré (Université Ouaga 2). Il analyse à l'aide de modèle GARCH la volatilité des taux de change et l'intégration des marchés dans l'espace CEDEAO. Il révèle la présence d'effets marqués ARCH et GARCH entre les trois principales monnaies que sont CFA le Naira et le CEDI.

Quant au dernier article, il est consacré à la croissance, l'efficacité et taille des institutions de microfinance. Développé par Jean Baptiste ZETT (Université Ouaga 2). Les résultats traduisent une inefficacité des institutions de microfinance de types mutualiste due à un déficit en qualité et

quantité de leurs équipements. Il donne aussi les facteurs sur lesquels il faudrait jouer pour améliorer ses performances.

*Pr Idrissa M. OUEDRAOGO*  
*Directeur de Publication*



---

# LES ENTREPRISES INFORMELLES DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE ET LE DEFI DE LA PROTECTION DE LA SANTE DU CONSOMMATEUR AU BURKINA FASO

Florent SONG-NABA<sup>1</sup>

## Résumé

*La reconnaissance graduelle du rôle de l'entrepreneuriat dans le processus du développement a suscité l'émergence d'une importante frange d'entreprises informelles évoluant dans des secteurs d'activité aussi variés que la transformation agroalimentaire. Si le rôle des entreprises informelles de transformation agroalimentaire n'est plus à démontrer, le débat se situe sur comment s'assurer que les aliments produits respectent un minimum de normes sanitaires et d'hygiène. La problématique de la protection de la santé du consommateur est d'autant plus cruciale que la caractéristique principale des entreprises informelles est de ne pas respecter les règles. S'appuyant sur l'exemple des entreprises informelles de transformation de la graine de coton en huile alimentaire au Burkina Faso, l'article montre comment il est difficile pour les pouvoirs publics de mettre ce type d'entreprises aux normes. Ni les mesures incitatives ni les mesures répressives ne sont opérantes à elles seules. D'autres types d'instrument sont à envisager afin d'accompagner au mieux le développement de ces entreprises.*

**Mots-clés :** *entreprise informelle, agroalimentaire, santé du consommateur, Burkina Faso*

## Abstract

*The gradual recognition of the role of entrepreneurship in the development process has led to the emergence of a significant proportion of informal businesses operating in sectors like food processing. If the role of the informal food processing companies is well established, the debate is on how to ensure that the food produced meets minimum health and hygiene*

---

<sup>1</sup> Département Gestion, Unité de Formation et de Recherches en Sciences Economiques et Gestion (UFR/SEG) Université Ouaga 2, 12 BP. 417 Ouagadougou 12, Burkina Faso. Tel: 70 10 90 61; email: [florent\\_songnaba@yahoo.fr](mailto:florent_songnaba@yahoo.fr)

*standards. The consumer's health protection is a key issue, as informal enterprises use to violate the legislation. Based on the example of the processing of cotton seeds into edible oils in Burkina Faso, the paper shows how difficult it is for governments to bring this type of enterprises up to health and hygiene standards. Indeed, neither repressive measures nor incentives operate by themselves. Other types of instrument are needed to provide better support to this type of business.*

**Key-words:** *Informal enterprise, agribusiness, health standard, Burkina Faso*

---

## INTRODUCTION

Face aux multiples défis de développement économique mais aussi social dans les pays les moins avancés (PMA) africains, la promotion de l'initiative privée semble faire aujourd'hui l'unanimité auprès des gouvernements locaux et des agences de coopération internationale (Hénault et Lemoine, 2009 ; OCDE, 2006 ; PNUD, 2004 ; Haut conseil pour la coopération internationale, 2004 ; Fortin, 2002). Ce consensus est fondé sur les liens supposés ou réels entre l'entrepreneuriat (à travers la petite entreprise) et le développement. Les divers segments de la population sont ainsi encouragés à considérer la création d'entreprise comme une alternative crédible à l'emploi salarié.

Parmi les unités effectivement créées, on compte un important tissu d'entreprises évoluant dans le secteur informel. L'étude de Fox et Sohnesen (2012) indique que ce secteur représente près de 80% de l'emploi non agricole, plus de 90% des emplois nouveaux et près de 40% du produit intérieur brut (PIB) dans les PMA africains. La ville apparaît comme le lieu d'émergence de cette économie. Au Burkina Faso par exemple, une étude de l'Institut national de la statistique et de la démographie souligne qu'à Ouagadougou la capitale, le secteur informel représente 48,5%, 92,3% et 80% des emplois, respectivement dans les services, le commerce et l'industrie. Les mêmes tendances sont observées à Bobo-Dioulasso, la deuxième plus grande ville, avec 70% à 80% des emplois selon les secteurs d'activité (Zett, 2004).

Depuis les travaux fondateurs de Hart (1973), le rôle du secteur informel fait l'objet de débats contradictoires au sein de la communauté des chercheurs. Les uns insistent sur la forte propension des entreprises évoluant dans ce secteur à ne pas respecter les règles du jeu, qu'il s'agisse de dispositions juridiques à appliquer ou d'impôts à payer (Kucera et Roncolato, 2008 ; PNUD, 2004 ; ILO, 1972). Pour eux, ce secteur est un phénomène passager, appelé à disparaître avec le développement industriel. Les autres sont plus positifs ou nuancés et soutiennent que l'économie informelle est un lieu de créativité, d'innovation, d'ingéniosité et d'inventivité sociale dans les couches inférieures de la société (Munkulu Mbata, 2008 ; De Soto, 1994 ; Van Dijk, 1986 ; Harper, 1984). Ils font remarquer que les entreprises informelles figurent parmi les rares acteurs économiques à proposer une issue à la crise de l'emploi, aux limites d'un secteur formel exsangue.

Les pouvoirs publics (Etat central, collectivités décentralisées) ont quant à eux généralement observé une certaine ambiguïté face à l'émergence du secteur informel (Fauré et Labazée, 2000). Leur posture a toujours oscillé entre laisser-faire (pour ne pas brider l'esprit d'entreprise) et imposition de taxes forfaitaires plus étendues (pour renflouer les caisses). Mais si cette position d'équilibriste peut convenir pour certaines entreprises, elle s'avère

---

plus délicate lorsqu'il s'agit d'unités transformant et/ou commercialisant des produits alimentaires. Le rôle de ces entreprises n'est bien entendu plus à démontrer : création d'emplois et de revenus, contribution à la sécurité alimentaire des populations locales, accompagnement des changements de modes d'alimentation liés à l'urbanisation croissante.... Le débat se focalise plutôt sur comment s'assurer que les aliments produits respectent un minimum de normes sanitaires et d'hygiène, notamment la non-toxicité des aliments et l'aptitude de ces aliments à apporter les nutriments nécessaires au bon fonctionnement de l'organisme humain (ONUDI, 2005 ; Günther et Neidhardt, 2002). La problématique de la protection de la santé du consommateur est d'autant plus cruciale que la caractéristique principale des entreprises informelles est de ne pas respecter les règles.

Au Burkina Faso, parallèlement à l'exportation de la fibre de coton, on assiste depuis 2003 à l'émergence d'un tissu d'entreprises informelles transformant la graine de coton en huile alimentaire pour le marché local (Baffes, 2010). Face à la qualité jugée douteuse de l'huile produite et aux nuisances environnementales que leur production induit, l'Etat central s'est vu obligée de radicaliser sa position. Après avoir ordonné en 2005 la fermeture pendant trois mois des entreprises existantes, puis suspendu depuis 2007 toute autorisation d'installation de nouvelles entreprises de transformation de la graine de coton, il a adopté en décembre 2011 un texte réglementaire interdisant désormais aux entreprises informelles la production d'huile brute de coton destinées à la fabrication de savon, la pratique ayant montré que l'huile brute obtenue se retrouve *in fine* sur le marché des huiles alimentaires. Or, l'huile brute de coton contient du *gossypol*, une substance toxicologique potentiellement cancérigène, qui est éliminée au cours du processus de raffinage<sup>2</sup>. Un grand nombre des entreprises incriminées étant implantées dans des quartiers d'habitation en milieu urbain, il leur est également demandé de délocaliser leurs installations dans les zones industrielles, et cela afin de préserver les riverains des odeurs nauséabondes causées par le déversement des eaux usées et autres déchets dans les caniveaux<sup>3</sup>. Pour l'Etat, les décisions prises en 2011 visaient à trouver une solution durable et définitive à toutes les nuisances causées par les entreprises informelles de transformation de la graine de coton. Mais en janvier 2013, constatant que ses décisions n'étaient pas appliquées par les entreprises concernées, l'Etat central procède une

---

<sup>2</sup> Les mesures adoptées en 2011 rendent obligatoire le seuil de 0% de *gossypol* prévu par les normes nationales.

<sup>3</sup> Les mesures adoptées en décembre 2011 sont consignées dans l'Arrêté conjoint n° 2011-0264/ MICA/ MEF/ MS /MEDD/ MFPTSS, portant réglementation des installations d'unités de production d'huiles alimentaires au Burkina Faso.

nouvelle fois à la fermeture jusqu'à nouvel ordre des entreprises fautives. En mars 2013, les agents des services d'inspection et de contrôle constatent lors d'une sortie sur le terrain que les scellées de certaines entreprises fermées en janvier avaient été levées et que d'autres avaient refait surface ailleurs.

L'article proposé ici est une réflexion théorique visant à expliquer les difficultés qu'éprouvent les pouvoirs publics du Burkina Faso à réglementer et à contrôler les entreprises informelles de transformation de la graine de coton. Cette réflexion s'appuie sur la littérature portant sur le secteur informel. Le texte comprend deux parties. La première présente les entreprises informelles de transformation de la graine de coton au Burkina Faso. La seconde analyse les causes des difficultés qu'éprouvent les pouvoirs publics à réglementer et à contrôler ces entreprises informelles.

## **1. l'Émergence des entreprises informelles de transformation de la graine de coton au Burkina Faso**

Au Burkina Faso, le coton a été le principal produit d'exportation jusqu'en 2009, année où il a été détrôné par l'or (Bedossa, 2012). En dehors de la fibre, principal produit exporté, la graine est transformée localement en huile ou en tourteaux par des entreprises relevant du secteur formel comme du secteur informel. Avant de présenter plus en détail l'industrie de la transformation de la graine de coton au Burkina Faso, nous définissons ce que l'on entend par entreprise informelle.

### **1.1. Caractéristiques et spécificités des entreprises informelles**

Les entreprises informelles peuvent être définies suivant leur rapport à la réglementation, leur organisation et leur technologie.

Sur le plan réglementaire, les entreprises informelles ne sont en général pas déclarées auprès de toutes les autorités compétentes. La proportion des entreprises déclarées peut varier en fonction des pays considérés. Par exemple, une étude menée dans le cadre du programme régional sur l'emploi pour l'Amérique latine et les caraïbes (PRELAC), initié par l'office international du travail (OIT), montre que la plupart des activités du secteur informel ne sont ni entièrement légales, ni entièrement illégales, mais se situent dans une « zone grise ». En revanche, dans les PMA africains, l'immense majorité des unités informelles sont inconnues des services de l'État. Dans son étude sur le secteur informel de Ouagadougou au Burkina Faso, l'institut national de la statistique et de la démocratie (INSD, 2003) note que 75,4% des entreprises étudiées ne possèdent ni numéro IFU (identifiant fiscal unique), ni numéro statistique, ni numéro à la Chambre de commerce (registre de commerce), ni numéro à la CNSS (caisse nationale de sécurité sociale), ni carte d'opérateur économique. Toujours dans le cas

---

des PMA africains, Hernandez (1997) souligne que la frontière entre l'informel et le formel n'est pas souvent nette, certaines entreprises formelles respectant une partie seulement de la réglementation, par exemple ce qui est juste nécessaire pour participer à des appels d'offre publics. Outre la non-déclaration d'existence, les entreprises informelles ne paient pas d'impôt (De Mel et *al.*, 2012). Quelques-unes paient certaines taxes forfaitaires. L'étude de l'INSD (2003) à Ouagadougou révèle à ce propos que seulement 24% des entreprises étudiées paient la patente.

Du point de vue organisationnel, les entreprises informelles se caractérisent par une faible dissociation des sphères productive et domestique, très peu de salariat permanent, l'inexistence de comptabilité et d'appel au crédit institutionnalisé, la prédominance des transactions en espèces, l'échelle restreinte des opérations, la facilité d'entrée et de sortie, un fonctionnement qui s'appuie sur des relations personnelles et/ou sur des solidarités communautaires (Hugon, 2003). Subissant un environnement instable et aléatoire, leurs propriétaires-dirigeants cherchent avant tout à minimiser les risques en pratiquant la poly-activité (investissement dans plusieurs petits établissements) plutôt qu'à accumuler leurs capitaux dans une seule et même unité (Fauré et Labazée, 2000). Leurs objectifs financiers se résument généralement au retour sur investissement le plus rapide possible (Hernandez, 1997).

Contrairement aux entreprises formelles, dont l'essentiel des équipements est importé, les entreprises informelles utilisent des technologies faites de machines produites localement (Elsenhans, 1988) ; ce qui contribue à stimuler l'industrie locale des biens d'équipements, à réduire les coûts de production, et donc à proposer des produits à des prix accessibles pour la frange pauvre de la population. La production à petite échelle pour une demande peu solvable et très instable conduit ces entreprises à fragmenter leurs offres dans de petits conditionnements afin de rendre les produits encore plus accessibles (Hugon, 2003).

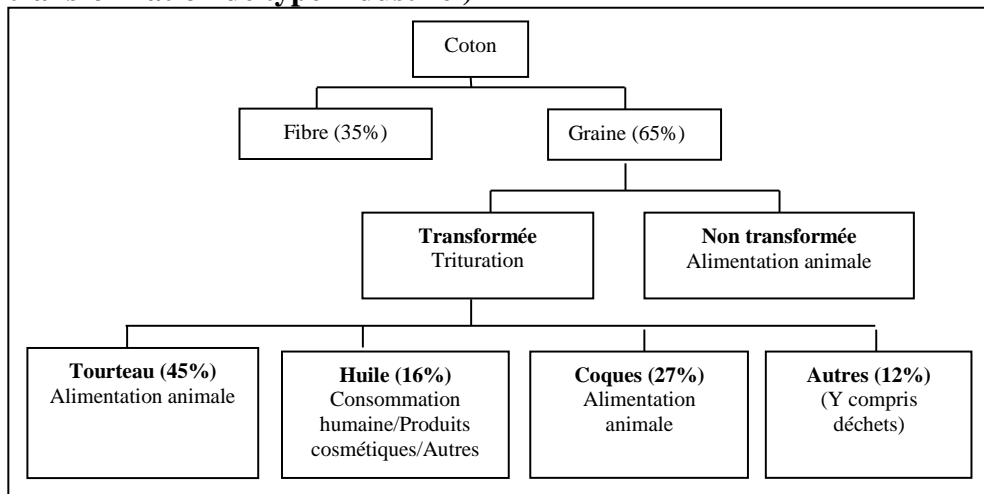
## **1.2. Rôle et place des entreprises informelles dans la transformation de la graine de coton au Burkina Faso**

Le coton a été introduit au Burkina Faso vers la fin de l'époque coloniale. Le pays est aujourd'hui parmi les plus grands producteurs en Afrique. Sa production a atteint le record de 700 000 tonnes au cours de la campagne 2006/07 (soit à peu près 1% de la production mondiale), avant de connaître une baisse les années suivantes (450 000 tonnes en 2011/2012). Gérée à l'origine par la compagnie française pour le développement des fibres textiles (CFDT), la filière est aujourd'hui pilotée par une entreprise mixte,

en l'occurrence la Sofitex (85% de part de marché) et deux entreprises privées, la Socoma et Faso Coton.

Le coton est souvent synonyme de coton-fibre. Mais le produit récolté, le coton-graine, contient un sous-produit, la graine de coton, dont la transformation permet d'obtenir de l'huile et du tourteau.

**Figure 1. Les sous-produits de la graine de coton (données pour une transformation de type industriel)**



**Source :** Baffes (2010)

D'une valeur plus faible que le coton-fibre, la graine de coton est généralement triturée afin de séparer l'huile du tourteau. L'huile de coton est habituellement destinée à la consommation humaine et à la fabrication de produits cosmétiques comme le savon. Elle est parfois destinée à d'autres usages industriels tels que la fabrication de plastiques et de produits pharmaceutiques. Le tourteau est utilisé pour l'alimentation animale. Les coques (enveloppes extérieures) servent à la production d'énergie au profit des entreprises de transformation, ou sont mélangées au tourteau pour l'alimentation des animaux.

Au Burkina Faso, la transformation de la graine de coton est assurée par une grande entreprise industrielle, deux PME (petite et moyenne entreprise) semi-industrielles et une myriade d'entreprises informelles de type artisanal. L'origine de l'activité remonte aux années 1980, lorsque l'État a acquis une entreprise privée de transformation des graines oléagineuses, la société nationale des huileries du Burkina (SNHB), renommée plus tard Citec et plus récemment SN-Citec. Aujourd'hui, la SN-Citec est la seule grande entreprise de transformation de la graine de coton dans le pays. Suite à sa

privatisation en 1995, l'entreprise a bénéficié d'un important investissement pour la modernisation de ses installations de trituration, ce qui fait d'elle l'entreprise de transformation de la graine de coton la plus technologiquement avancée de l'Afrique occidentale et centrale (Ibid.). La Sofitex étant actionnaire à la SN-Citec, cette dernière bénéficie d'un accès préférentiel à la matière première qu'est la graine de coton. La capacité maximale annuelle de la SN-Citec est de 20 000 tonnes d'huile, avec un effectif de presque 1 000 permanents, hormis les temporaires. Certifiée ISO (organisation internationale de normalisation), l'entreprise commercialise sous son propre label (Savor) une huile totalement raffinée, qu'elle a commencé à fortifier en vitamine A à partir de 2008.

**Tableau 1. Les types d'entreprises de transformation de la graine de coton au Burkina Faso**

Entreprise de transformation de la graine de coton	Effectif du personnel	Capacité de transformation (en tonnes/an)		
		Graine	Huile	Tourteau
SN-Citec	990	120 000	20 000	70 000
Sofib	425	36 000	5 000	30 000
Jossira	165	45 000	6 000	35 000
Total de 59 entreprises informelles	2 537	50 000	5 000	22 500
<b>TOTAL</b>	<b>4 117</b>	<b>251 000</b>	<b>36 000</b>	<b>157 500</b>

Source : Baffes (2010)

Les deux PME semi-industrielles (formelles) sont Sofib et Jossira Industries. La Sofib a débuté ses activités en 1984. Sa capacité annuelle de production d'huile est de 5 000 tonnes, avec une main-d'œuvre de l'ordre de 425 personnes. Toutefois, elle atteint rarement le maximum de sa capacité de production. En outre, son fonctionnement est irrégulier. Par exemple, elle est restée fermée durant la campagne 2009/2010. Jossira Industries a été créée en 2001 avec une capacité maximale de 6 000 tonnes d'huile. Elle comptait 165 employés en 2008/2009. Elle aussi atteint rarement le maximum de sa capacité et connaît un fonctionnement irrégulier.

Les entreprises informelles ont rejoint l'industrie à partir de 2003, à la suite de la libéralisation du secteur, et surtout de la forte remontée au Burkina Faso de la graine en provenance du Nord de la Côte d'Ivoire voisine, un pays en proie à l'époque à une guerre civile<sup>4</sup>. Elles sont disséminées sur

<sup>4</sup>La guerre en Côte d'Ivoire voisine a joué un rôle capitale dans l'émergence des entreprises informelles au Burkina Faso d'autant plus que le Bénin, second pays producteur de coton dans la région mais n'ayant pas de frontières communes avec la Côte d'Ivoire, ne connaît pas le phénomène de ces entreprises informelles. L'afflux massif de la graine en provenance de la Côte d'Ivoire a de fait brisé l'exclusivité de l'approvisionnement en graines, dont jouissaient les entreprises formelles auprès de la Sofitex ; ce qui a permis à



l'ensemble du territoire national, mais avec une forte concentration dans l'agglomération de Bobo-Dioulasso, au cœur de la zone de production cotonnière. Leur capacité annuelle moyenne est de 85 tonnes d'huile, soit 5 000 tonnes au total pour 59 entreprises. Ces entreprises employaient globalement 2 500 personnes en 2008/2009, des temporaires pour la plupart. Pendant la même campagne, la quantité totale triturée par ces entreprises a atteint 50 000 tonnes de graines, soit le tiers de la quantité totale de graines triturées au Burkina Faso; ce qui traduit le poids de ces unités dans l'ensemble de l'industrie. Leurs taux d'extraction de l'huile brute vont de 6% à 10% (bien moins que les 16% de la SN-Citec). Ces faibles taux sont dus à l'utilisation de presses fabriquées par des artisans locaux à partir de matériels de récupération. Ces entreprises ne disposent pas des équipements nécessaires pour le raffinage de l'huile brute obtenue lors de la première transformation. Dans le but de renforcer leur pouvoir de négociation auprès de leurs fournisseurs et de mieux défendre leurs intérêts, elles se sont regroupées en trois associations : le groupement des transformateurs des produits oléagineux du Burkina Faso (GTPOB), le groupement des huiliers du Houet (GHH) et la coopérative des producteurs de produits oléagineux et divers (CPPOD). En 2009, l'ensemble de ces associations enregistrait un total de 59 entreprises affiliées (Baffes, 2010).

## **2. Les facteurs explicatifs des difficultés à régler et à contrôler les entreprises informelles de transformation de la graine de coton**

Considéré au début comme marginale et exceptionnelle face au modèle dominant de développement industriel, les entreprises informelles sont devenues un des référents majeurs pour comprendre l'économie des PMA africains. Les tentatives d'éradication, de normalisation, de formalisation, de réglementation et de contrôle de ces unités ont connu très peu de succès. Nous présentons ici trois facteurs qui peuvent expliquer les difficultés que rencontrent les pouvoirs publics du Burkina Faso dans leur volonté d'imposer des normes sanitaires dans les entreprises informelles de transformation de la graine de coton. Il s'agit de la rationalité des promoteurs de ces entreprises, du caractère affectif des relations entre ces entreprises et leurs clients, et de la nature répressive de la politique adoptée par l'Etat.

---

certaines personnes ayant du flair d'installer des presses en vue d'exploiter cette opportunité.

---

## **2.1. La rationalité des promoteurs : un obstacle à la mise aux normes des entreprises informelles de transformation de la graine de coton**

Les statistiques montrant l'importance économique et sociale des entreprises informelles suscitent deux points de vue opposés. Dans un premier temps, des études ont mis en avant le fait que l'informalité d'un grand pan des activités économiques était révélatrice d'un dysfonctionnement du système économique et social (Hart, 1973; ILO, 1972). C'est souvent en termes de marginalité que se développe cette idée. Les entreprises informelles sont présentées comme le résultat d'un excédent structurel de force de travail provoqué par l'explosion démographique, les migrations et la mécanisation du secteur moderne de l'économie. Selon ces études, les migrants issus de l'exode rural se convertissent en entrepreneurs informels en se dirigeant vers les branches où l'investissement de départ est minime<sup>5</sup>. Obligés d'inventer des moyens pour survivre en ville, ils adoptent une stratégie de contournement des règles en vigueur : non déclaration d'existence de l'entreprise auprès des autorités compétentes, non-respect de la législation du travail, non-paiement des impôts, etc. De ce fait, ces entrepreneurs vivent en marge de l'économie moderne et en sont structurellement exclus. Ils sont appelés à disparaître avec la croissance économique et le développement industriel.

Des considérations plus positives apparaissent dans un second temps. Des auteurs comme De Soto (1994), Van Dijk (1986) ou Harper (1984) soutiennent que les entreprises informelles ne doivent pas être seulement analysées en termes négatifs d'exclusion mais qu'elles doivent aussi être considérées comme des lieux de créativité, d'innovation, d'ingéniosité et d'inventivité sociale. Pour eux, ces entreprises réinventent de nouvelles formes d'organisation sociale, satisfont des besoins essentiels en milieu urbain (se nourrir, se vêtir, se loger, se déplacer...) pour la majeure partie de la population et interagissent avec le secteur formel. Mieux encore, les entreprises informelles s'adaptent plus facilement aux crises et aux aléas de la conjoncture grâce à leur flexibilité et à leurs faibles coûts salariaux. Valorisant l'esprit de solidarité et l'initiative individuelle, elles portent en elle les germes de leur extraordinaire vivacité. Pour l'économiste péruvien De Soto notamment, tout doit être mis en œuvre pour tirer le maximum du potentiel de ces entreprises, en minimisant les pesanteurs juridiques, procédurières et fiscales qui les contraignent à l'informalité. Son hypothèse est que sans les freins qui les empêchent de se conformer à la législation, les entreprises informelles se consolideraient plus vite et leurs créateurs

---

<sup>5</sup>Pour Bennett (2010), une entreprise informelle nécessite la moitié du capital et de la main-d'œuvre minimums nécessaires au lancement d'une entreprise formelle de même taille.

deviendraient les promoteurs d'un capitalisme populaire à même d'impulser le développement à la base.

Une vingtaine d'années après la publication de la première édition de l'ouvrage de De Soto, Doré (2010) note qu'au Pérou, c'est un constat d'échec qui doit être tiré des programmes dit de « formalisation », suscités par cet ouvrage. Elle rapporte qu'entre 1997 et 2003, le nombre de travailleurs informels a augmenté de 4,5% et que la formalisation n'a touché que les entreprises les plus viables. Maldonado et *al.* (2004) observent les mêmes tendances dans les PMA africains. Ils relèvent que les estimations en 2004 indiquaient que le secteur informel représentait 3/4 de l'emploi non agricole, contre 2/3 environ dix ans auparavant, soit une progression de l'ordre de 12%. Ces statistiques font dire à ces auteurs que, contrairement à ce qu'on a longtemps supposé, le secteur informel n'est pas un phénomène passager, ni marginal et voué à disparaître à moyen terme, mais que son ampleur et sa complexité grandissantes dans la vie économique, sociale et politique, sont une réalité incontestée. Sogbossi et Merunka (2009) abondent dans le même sens. Ils évoquent les tentatives de la Banque mondiale, à partir des années 1970, de formaliser les entreprises informelles, sans grand succès. Et ces auteurs de relever que cet échec n'est guère surprenant, puisque le propre de ces entreprises est d'échapper à tout contrôle. De Mel et *al.* (2012) rapportent dans leur étude portant sur un programme de formalisation au Sri Lanka que les entrepreneurs informels n'optent pour la formalisation que si les avantages anticipés (accroissement de la taille de l'entreprise, amélioration de sa visibilité et de sa rentabilité, accès aux marchés publics et aux services juridiques de base, accès au crédit, sécurisation des investissements, etc.) l'emportent sur les coûts prévisionnels (taxes, impôts et charges sociales à payer ; temps à consacrer aux formalités ; etc.). Ces auteurs concluent que globalement, les avantages nets de la formalisation sont modestes pour la plupart des entreprises concernées ; ce qui explique, selon eux, l'échec du programme. Les mêmes observations sont faites par Rakotomanana (2009) dans son étude sur les « déterminants de la volonté de faire enregistrer son entreprise informelle à Madagascar ». Pour cet auteur, un calcul économique de type coût-bénéfice intervient de façon explicite ou intuitive dans l'esprit de l'entrepreneur. Cette attitude, parfaitement rationnelle, justifie l'apparition dans son raisonnement de seuils minimaux de conformité au-delà desquels les coûts l'emportent sur les avantages escomptés. Ces seuils sont d'autant plus minimaux que les clients des entreprises informelles sont dans une logique de survie, et sont donc très peu exigeants en matière de qualité. Au Burkina Faso, l'INSD (2003) observe que 69% des entreprises informelles étudiées ont plus de dix ans d'existence ; ce qui fait dire à l'équipe de chercheurs que

---

dans la plupart des cas, le non enregistrement est plus une situation définitive qu'un état transitoire s'inscrivant dans une marche longue et progressive vers la légalisation. Bennett (2010) parle de l'informalité comme « lot de consolation » en évoquant le cas des entreprises motivées à entrer dans une industrie, juste parce qu'elles ont l'assurance qu'en cas d'échec ou de pressions trop fortes des autorités de tutelles, elles auraient la possibilité de se convertir rapidement et sans frais à l'informel. Gradeva (2009) montre comment en Bulgarie, avec la complicité de leurs employés, des entreprises formelles adoptent des pratiques informelles de contournement des règles du jeu portant sur le paiement des impôts et des cotisations sociales. Elle rapporte qu'au moment de l'embauche, l'employeur et le travailleur concluent un contrat reflétant assez fidèlement les modalités de l'activité exercée. Cependant, le contrat minore la rémunération, la différence entre montant réel et salaire déclaré étant payée en liquide. Cette pratique, qui vise évidemment à économiser les impôts et à réduire les charges sociales, est perçue comme avantageuse par l'employeur, puisqu'elle lui permet de réduire ses coûts salariaux, mais aussi par l'employé, qui préfère souvent un paiement immédiat à des bénéfices futurs incertains dépendant d'un système de protection sociale considéré inefficace.

Les conclusions de l'ensemble des auteurs ci-dessus cités tendent à valider l'hypothèse selon laquelle l'entrepreneur du secteur informel est très rationnel et que les promoteurs des entreprises de transformation de la graine de coton choisiront toujours de demeurer dans l'informel tant que ce secteur leur offrira plus d'avantages en termes de rapport coût/bénéfice, comparé à la formalisation de leurs entreprises. Ces promoteurs n'investiront dans l'amélioration de la qualité de leurs produits que si les conditions du marché l'exigent (baisse de la demande, intérêt des clients pour des produits de meilleure qualité, pression de la concurrence) ou que si ces promoteurs acquéraient la conviction que cette opération leur permettrait d'améliorer sensiblement la rentabilité globale de leurs entreprises (accroissement des ventes et du profit). Or, comme nous le verront dans la suite de l'article, l'environnement économique des entreprises concernées, combiné à l'incapacité apparente de l'Etat à mettre en application ses propres décisions, confortent ces entreprises dans leur choix de demeurer dans le secteur informel.

## **2.2. L'entreprise informelle de transformation de la graine de coton et sa clientèle : une communauté passionnelle**

En tant qu'entreprise non-conformiste, l'entreprise informelle se traduit par une certaine dissonance cognitive avec la logique dominante (le respect des

règles), mais en revanche par une résonance aux émotions des consommateurs et des employés (Pluchart, 2006). Dans le cas des entreprises informelles de transformation de la graine de coton au Burkina Faso, il y a une contradiction manifeste entre le souci des pouvoirs publics de sauvegarder la santé des consommateurs et l'attitude conciliante des clients vis-à-vis des produits de ces entreprises. L'argument de la qualité douteuse de huile produite par les entreprises concernées, particulièrement la dangerosité du *gossypol* présent dans l'huile non raffinée ou mal raffinée, est d'autant plus difficile à faire admettre à la clientèle que l'huile de coton a de tout temps été produite et consommée au Burkina Faso, sans que cela ne pose, selon les clients, le moindre souci pour la santé du consommateur. La clientèle préfère d'autant plus l'huile produite par les entreprises informelles que cette huile est bon marché et accessible géographiquement. Pour ce qui est de l'accessibilité géographique, les entreprises informelles ont opté pour une distribution de proximité à travers un réseau dense de petits détaillants. Leurs produits sont présents dans les zones les plus reculées du pays, là où les produits des entreprises formelles sont absents. En ce qui concerne les prix, ceux des entreprises informelles sont relativement moins élevés, comparés à ceux des entreprises formelles. Les prix du bidon de 20 litres, relevés par Baffes (2010) au titre des campagnes 2007/2008 et 2008/2009, étaient de respectivement 13 400 FCFA et 10 850 FCFA pour les entreprises formelles, contre 12 200 FCFA et 10 500 FCFA pour les entreprises informelles. Pour les deux campagnes, les huiles des entreprises informelles étaient donc de 10% et 3% moins chères par rapport à celles des entreprises formelles. Dans un contexte de pauvreté endémique<sup>6</sup> où le prix constitue souvent le critère d'achat le plus sensible pour une importante frange de la population, ces différences, même minimales, constituent un avantage concurrentiel pour les entreprises informelles.

Outre leurs prix relativement bas, les entreprises informelles de transformation de la graine de coton ont, face aux chocs successifs qui ont davantage dégradé le pouvoir d'achat des couches populaires (rigueur des réformes macroéconomiques, crises financières et alimentaires), développé des systèmes de petits conditionnements (micro-doses) en vue de réduire davantage les prix unitaires, et donc de rendre leurs produits encore plus accessibles. Cette capacité des entreprises à mettre sur le marché des aliments à moindre coût crée une sorte de résonance émotionnelle auprès des clients (Pluchart, 2006). Cette résonance se manifeste par une empathie et un lien affectif que la force publique ne parvient pas à ébranler.

---

<sup>6</sup>Selon les statistiques du Ministère de l'économie et des finances, 46,4% de la population du Burkina Faso vivait en dessous du seuil de pauvreté en 2012.

L'empathie et le lien affectif sont d'autant plus inébranlables que les intérêts des clients (accès à des produits bon marché), des employés (accès à l'emploi) et des propriétaires-dirigeants (auto-emploi, génération de revenus, ascension sociale, prestige) se croisent, instituant de ce fait une communauté passionnelle d'acteurs internes et externes (Ibid.), où la subjectivité et l'affectivité l'emportent sur l'objectivité et le discernement.

### **2.3. La répression : une politique inadaptée dans le cas des entreprises informelles de transformation de la graine de coton**

L'informatisation croissante de l'économie dans les PMA africains pose le problème de l'ambiguïté des rapports entre l'entreprise informelle et la réglementation. L'économie informelle pouvant être considérée comme un phénomène d'évasion ou d'évitement (Mahon, 2008), l'on peut supposer qu'il y a un lien (de causalité) entre la (relative) rigidité de la réglementation et le renforcement de cette économie. Autrement dit, plus un secteur d'activité est réglementé et contrôlé, plus la production tend à s'évader dans l'économie informelle. La difficulté supplémentaire que posent les entreprises informelles de transformation de la graine de coton au Burkina Faso est qu'il ne s'agit pas simplement d'une activité en soi licite mais néanmoins illicite parce que non déclarée ou encore d'une activité utile socialement et économiquement pour laquelle il s'agit, non pas de réprimer l'activité en tant que telle, mais de la conformer aux textes en vigueur (Ibid.). Bien que l'activité ne soit pas menée avec l'intention délibérée de nuire à autrui, il s'agit bel et bien d'une activité potentiellement dangereuse pour la santé du consommateur (production et commercialisation d'huile brute contenant du *gossypol*) et contre laquelle l'Etat se doit de lutter. Le débat se situe à ce niveau sur le type de moyens réglementaires à mettre en œuvre pour contenir le phénomène. En effet, comment réglementer des entreprises qui cherchent justement à échapper à tout contrôle, et ce parfois de manière pleinement consciente et volontaire ? Telle est la grande question à laquelle les pouvoirs publics doivent répondre. La question est d'autant plus délicate qu'existe le risque que la réglementation crée de nouvelles formes de rigidité auxquelles les entreprises répondront – si l'on part du postulat que l'économie informelle se définit comme un phénomène d'évitement d'une certaine rigidité – par de nouvelles formes d'évasion, voir la clandestinité.

Les moyens de réglementation à disposition de l'Etat du Burkina Faso comprennent un volet « incitation » à se conformer aux textes, mais aussi un volet « répression ». Les moyens d'incitation, qui s'inscrivent dans le cadre plus large des réformes macroéconomiques entreprises à partir de 1994 (Cnuced, 2009 ; Zagré, 1994), concernent en premier lieu les allègements

administratifs visant à simplifier les procédures de formalisation et à rendre l'environnement des affaires plus favorable aux entreprises (réduction du nombre d'interlocuteurs, institution de guichets uniques, simplification des procédures, diminution du temps de traitement des dossiers, réduction des frais administratifs et des taux d'imposition fiscale, flexibilisation du marché du travail, etc.) ; en second lieu, l'information et la sensibilisation des entreprises sur les avantages liés à la formalisation ; en troisième lieu, le renforcement des capacités des services d'inspection et de contrôle. Les moyens de répression se rapportent aux sanctions infligées aux entreprises violant les règles. Il s'agit de punir systématiquement les entreprises fautives. A côté des sanctions pénales (amendes), on peut citer l'exclusion des marchés publics, et même la fermeture pour les entreprises présentant de gros risques de santé publique, comme dans le cas des entreprises informelles de transformation de la graine de coton.

Comme on l'a vu dans les cas du Pérou, du Sri Lanka et de Madagascar, les moyens incitatifs sont loin de produire les résultats escomptés. Dans le cas de Burkina Faso, l'INSD (2003) note que les hypothèses de l'excès de régulations publiques, en ce qui concerne notamment les taux d'imposition excessifs dans le secteur formel et de la volonté délibérée des entreprises informelles de contourner la législation sont partiellement démenties. Quel que soit le type de registres considérés (impôt, sécurité sociale, registre du commerce, etc.), entre 60% et 80% des entreprises étudiées ne connaissent pas les textes. Soit elles considèrent que l'enregistrement n'est pas obligatoire, soit elles ignorent auprès de quelle institution le faire. Seule une infime minorité des entreprises interrogées (moins de 2%) expriment un refus catégorique de traiter avec les services de l'Etat. Les auteurs de l'étude en concluent que l'informel est beaucoup plus un lieu de développement spontané d'entreprises promues par des personnes à la recherche d'une source de revenus que d'une stratégie délibérée de contournement de la législation en vigueur. Par conséquent, la solution au problème de la formalisation passe, selon eux, avant tout par une politique d'information, de sensibilisation et de communication active de la part de l'Etat, et aussi par une simplification administrative des démarches liées à la formalisation.

Si l'on se fie donc aux résultats de l'étude de l'INSD, la politique répressive adoptée par l'Etat, en ce qui concerne les entreprises informelles de transformation de la graine de coton, n'est pas adaptée à la réalité du terrain. En effet, faute d'information et de sensibilisation, les propriétaires-dirigeants de ces entreprises ignorent parfois pourquoi ils sont réprimés. Ces propriétaires-dirigeants peuvent également se demander, comme le souligne Hernandez (1997), pourquoi ils doivent obéir à un Etat non légitime à leurs



yeux, étranger à leur système de valeurs, et pour lequel ils ne sentent pas obligés.

## CONCLUSION

La reconnaissance graduelle du rôle de l'entrepreneuriat dans le processus du développement a suscité l'émergence d'une importante frange d'entreprises informelles évoluant dans des secteurs d'activité aussi variés que la transformation agroalimentaire. Si le rôle des entreprises informelles de transformation agroalimentaire n'est plus à démontrer, il est de la responsabilité des pouvoirs publics de veiller à ce que les aliments produits ne soient pas nuisibles à court ou à long terme à la santé du consommateur. La problématique de la protection de la santé du consommateur est d'autant plus cruciale que la caractéristique principale des entreprises informelles est de ne pas respecter les règles. L'étude présentée ici confirme comment il est difficile de faire appliquer les normes sanitaires dans ce type d'entreprise. Ni les mesures répressives, ni les mesures incitatives ne sont efficaces à elles seules. Les mesures répressives, telles que le refus d'autoriser des entreprises à s'implanter ou encore la fermeture des entreprises défaillantes vis-à-vis de la réglementation, s'avèrent d'autant plus inopérantes que les propriétaires-dirigeants des entreprises concernées ne comprennent pas pourquoi ils doivent se conformer à des règles dont ils ignorent le plus souvent l'existence et le contenu, faute d'information, de sensibilisation et de communication suffisantes.

Les mesures incitatives visant à encourager les entreprises à appliquer volontairement les normes sanitaires se heurtent aux schémas mentaux des propriétaires-dirigeants de ces entreprises. Ces schémas se traduisent par l'apparition, dans le raisonnement de l'entrepreneur, de seuils minimaux de conformité au-delà desquels les coûts l'emportent sur les avantages escomptés. Ces seuils sont d'autant plus minimaux que les clients de ces entreprises sont dans une logique de survie, et sont donc très peu exigeants en matière de qualité. Dans un tel contexte, la capacité des entreprises informelles à mettre sur le marché des aliments à moindre coût, crée une sorte de résonance émotionnelle avec leurs clients. Cette résonance se manifeste par une empathie et un lien affectif réciproque que la force publique ne parvient pas à ébranler.

Toutefois, à l'instar des recommandations de Rakotomanana (2009), nos constatations suggèrent de privilégier les mesures incitatives, car ce type de mesures à l'avantage de ne pas pousser les entreprises informelles dans la clandestinité. Les groupements d'entreprises tels que définis par Boutary et al. (2012) et Berthelie (2011), ou encore les rapprochements entre



entreprises de petite taille et entreprises de plus grande taille (Willcocks et al., 2011; Mayrhofer, 2007 ; Fekih-Soussi et Bellon, 2004), sont des instruments susceptibles de résoudre un tant soit peu le problème de la qualité des aliments produits par les entreprises informelles de transformation agroalimentaire. Le rapprochement pourrait s'inscrire dans une logique de coopération verticale, les entreprises informelles se positionnant davantage comme des fournisseurs des entreprises (formelles) de plus grande taille. Le groupement pourrait s'apparenter à une coopération horizontale entre entreprises informelles, avec comme principe de base la mise en commun des ressources afin d'atteindre une masse critique de moyens ; ce qui pourraient permettre aux entreprises informelles de se doter collectivement d'équipements performants, et de passer de la transformation artisanale à la transformation semi-industrielle, voire industrielle.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Baffes J. (2010), *Marchés des sous-produits du coton : Tendances mondiales et implications pour les producteurs africains de coton*, Washington D.C., World Bank.

Bedossa B. (2012), *Burkina Faso : l'émergence du secteur aurifère suffira-t-elle à redresser un modèle de croissance en perte de vitesse ?*, Paris, AFD.

Bennett J. (2010), Informal firms in developing countries: entrepreneurial stepping stone or consolation prize?, *Small Business Economics*, n° 34, p. 53-63.

Berthelier M. (2011), Le groupement de PME comme exercice d'entrepreneuriat collectif, *Entreprendre & Innover*, n° 9-10, p. 69-79.

Boutary M., Monnoyer M-C. et Faure R. (2012), PME et groupements : antinomie définitive ou nouvelle nécessité ?, *La Revue des Sciences de Gestion*, n° 257, p. 101-109.

CNUCED (Conférence des nations unies sur le commerce et le développement) (2009), *Examen de la politique d'investissement au Burkina Faso*, Genève.

De Mel S., McKenzie D. et Woodruff C. (2012), *The Demand for, and Consequences of Formalization among Informal Firms in Sri Lanka*, Washington D.C., The World Bank, Policy Research Working Paper n°5991.

De Soto H. (1994) [1989], *L'autre sentier : la révolution informelle dans le tiers-monde*, Paris, La Découverte.

Doré E. (2010), Activités informelles et développement urbain. Une critique à la notion de capitalisme populaire à travers le cas de Lima, Pérou, *in*

- 
- Sabatier B., Lopez-Rieux C., Americo A., Gallas A. (éds.) *Inégalités et informalités dans les Amériques*, Toulouse, Maison des Sciences de l'Homme, p. 113-122.
- Elsenhans H. (1988), Développement indépendant, rôle des petites et moyennes entreprises et du secteur informel, distribution des revenus, *Revue Tiers-Monde*, n°115, p. 601-616.
- Faure Y-A. et Labazée P. (2000), *Petits patrons africains, entre l'assistance et la marché*, Paris, Karthala.
- Fekih-Soussi B. et Bellon B. (2004), Les effets des mutations de la sous-traitance sur les coûts de transaction, d'apprentissage et la croissance de l'entreprise, *Revue Région et Développement* n°20, p. 187-214.
- Fortin Paul (2002), *La culture entrepreneuriale, un antidote à la pauvreté*, Montréal, Editions Transcontinental et Fondation de l'Entrepreneurship
- Fox L. and Sohnesen T. (2012), *Household Enterprises in Sub-Saharan Africa, Why They Matter for Growth, Jobs and Livelihoods*, Washington D.C., The World Bank, Policy Research Working Paper n°6184.
- Gradeva M. (2009), L'illicite et l'informel, les complémentarités dans le fonctionnement des firmes en Bulgarie, *Revue économique*, vol. 60, n° 5, p. 1211-1233.
- Günther D. et Neidhardt R. (2002), Sécurité et hygiène des aliments dans les pays en développement, *Agriculture + Développement rural* n°1, p.7-11.
- Harper M. (1984), *Small business in the Third world*, New York, Brisbane, Toronto and Singapore, ITP Ltd.
- Hart K. (1973), Informal income opportunities and urban employment in Ghana, *The Journal of modern Africa studies*, vol. 11, p. 61-89.
- Haut conseil pour la coopération internationale (2004), *La très petite entreprise, promouvoir un acteur essentiel des économies en développement*, Paris, Karthala.
- Hénault Georges et Gérard Lemoine (2009), *Entrepreneuriat et développement durable en Francophonie*, Paris/Montréal, Agence Universitaire de la Francophonie.
- Hernandez E-M. (1997), *Le management des entreprises africaines : essai de management du développement*, Paris et Montréal, L'Harmattan.
- Hugon P. (2003), Les micro-unités et les PME: entre émergence de tissus d'entrepreneurs et activités de survie, *Techniques financières et développement*, n° 72, p.13-23.
- ILO (International Labour Office) (1972), *Employment, Incomes and Equality: A Strategy for Increasing Productive Employment in Kenya*, Geneva.

- INSD (Institut National de la Statistique et de la Démographie) (2003), *Le secteur informel dans l'agglomération de Ouagadougou : performances, insertion, perspectives*, Ouagadougou.
- Kucera D. et Roncolato L. (2008), L'emploi informel : deux questions de politique controversées, *Revue internationale du travail*, vol. 147, no 4, p. 347-377.
- Lautier B. (2004), *L'économie informelle dans le tiers-monde*, Paris, La découverte.
- Lopez E. et Muchnik J. (1997), *Petites entreprises et grands enjeux. Le développement agroalimentaire local*, Paris et Montréal, L'Harmattan.
- Mahon P. (2008), Les ambiguïtés du traitement juridique de l'économie informelle, in Crevoisier O., Hainard F. et Ischer P. (eds.) *L'économie informelle : une alternative à l'exclusion économique et sociale ?*, Neuchâtel, Université de Neuchâtel, p. 89-109.
- Maldonado C., Badiane C. et Mielot A-L. (2004), *Méthodes et instruments d'appui au secteur informel en Afrique francophone*, Genève, OIT, Document de travail n° 24.
- Mayrhofer U. (2007), Les rapprochements d'entreprises: perspectives théoriques et managériales, *Management & Avenir*, n° 14, p. 81-99.
- Munkulu Mbata A. (2008), *Pratiques informelles et solidarité en Afrique : solidarités et stratégies de survie en milieu urbain congolais*, Paris, L'Harmattan.
- OCDE (2006), *Vers une croissance pro-pauvres, le développement du secteur privé*, Paris.
- ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel) (2005), *Les petites et moyennes entreprises alimentaires à l'heure de la qualité. Expériences et études de cas au Burkina Faso*, Vienne.
- Pluchart J-J. (2006), L'entreprise non-conformiste, une forme d'organisation pionnière, *Management & Avenir*, n° 8, p. 39-59.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) (2004), *Libérer l'entrepreneuriat : Mettre le monde des affaires au service des pauvres*, New York, Commission du secteur privé et du développement.
- Rakotomanana F. H. (2009), Les déterminants de la volonté de faire enregistrer son entreprise informelle à Madagascar. Quelles implications sur les stratégies de l'administration publique ?, *Sateco*, n° 104, p.75-90.
- Sogbossi B. et Merunka D. (2009), *Perceptions et comportements éthiques des dirigeants d'entreprises dans les pays en développement : l'impact du caractère informel de l'activité*, Marseille, CERAM, Working paper n° 864.
- Van Dijk P.M. (1986), *Le secteur informel de Ouagadougou*, Paris, L'Harmattan.

Willcocks L., Cullen S. et Craig A. (2011), *The outsourcing enterprise: from cost management to collaborative innovation*, New York, Palgrave Macmillan.

Zagré P. (1994), *Les politiques économiques du Burkina Faso: une tradition d'ajustement structurel*, Paris, L'Harmattan.

Zett J-B. (2004), *Initiatives économiques populaires et développement des communautés au Burkina Faso*, Québec et Ouagadougou, Université du Québec en Outaouais.

**REVUE CEDRES-ETUDES**

**Centre d'Etudes, de Documentation et de Recherche Economiques et Sociales (CEDRES)**

**03 BP 7210 Ouagadougou 03. Burkina Faso. Tel: (+226) 50 33 16 36**

**Fax : (+226 50 31 26 86) - Email : [lecourrier@cedres.bf](mailto:lecourrier@cedres.bf) , Site web : [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)**